



Commune de Pont-en-Ogoz – Infos du Conseil communal

MISE À DISPOSITION D'UNE PLACE SUR L'ILE D'OGOZ POUR LA VENTE DE BOISSONS ET DE GÂTEAUX



Lors de l'abaissement annuel du Lac de la Gruyère – Ile d'Ogoz accessible à pied

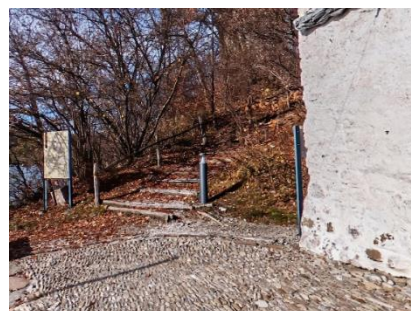
Le Conseil communal, en collaboration avec l'Association de l'Ile d'Ogoz, met à disposition des sociétés villageoises, ainsi que des citoyen.ne.s de la Commune soutenant une action de bienfaisance, une place sur l'Ile d'Ogoz pour la vente de boissons et de gâteaux lors des jours habituellement très fréquentés par les promeneurs en cas de beau temps (600 à 1'500 visiteurs par jour environ).

Conditions à remplir :

- Être une société du village ou citoyen.ne.s de la Commune en recherche de fonds pour une action de bienfaisance (recherche de fonds pour voyages d'étude admis). Tout bénéfice personnel est proscrit.
- Vente de boissons (alcool interdit) et éventuellement de gâteaux (si possible faits maison) à prix abordable ou « à votre bon cœur ».
- Prendre des sacs poubelles pour les déchets et contrôler le site en entier en fin de journée.

Ce qui est mis à disposition :

- Une place proche de la Chapelle où une table sera prêtée.
- Un frigo derrière la Chapelle / une machine à café Nespresso / un enrouleur



Dates proposées :

Dimanche 24 mars 2024 / Dimanche 31 mars 2024 / Lundi 1^{er} avril 2024 (Lundi de Pâques) /
Dimanche 7 avril 2024 / Dimanche 14 avril 2024 / Dimanche 21 avril 2024.

Le Conseil communal souligne qu'il s'agit d'une première expérience à l'issue de laquelle un bilan sera fait avec l'Association de l'Ile d'Ogoz, ainsi que les divers participants.

Une patente K a été demandée par la Commune à la Préfecture de la Gruyère, laquelle a déjà donné son accord de principe. Aussi, les participants n'ont pas de démarche administrative à effectuer et la participation est gratuite.

Un formulaire de demande de participation comprenant une charte de bonne conduite se trouve sur le site internet de la Commune (www.pont-en-ogoz.ch). Toute demande de participation doit être adressée à commune@pont-en-ogoz.ch ou être remise à l'administration communale **au plus tard le 7 mars 2024**.

L'examen, par le Conseil communal, des demandes de participation, est réservé.

Le Conseil communal

COUP de BALAI

Action
cantonale
de ramassage
des déchets

www.balai.ch
#coupdebalai

à PONT-EN-OGOZ
Samedi 23 mars 2024

OPERATION DE NETTOYAGE
DES RIVES DU LAC
ET DES SENTIERS

Pour une participation active,
Mettez de bonnes chaussures,
Munissez-vous d'une paire de gants,
Choisissez un lieu et
Rejoignez-nous !

RENDEZ-VOUS à 08h30 aux sites suivants :

Cabane des Pêcheurs – Gumefens
Club de Voile – Gumefens
Camping du Lac – Gumefens
Quartier de Villarvassaux – Gumefens
Ile & Port d'Ogoz – Le Bry
Pavillon & Vieux-Châtel – Avry-dt-Pont

Repas de midi offert par la Commune
Organisation : la société de Pêche
Inscription sur place auprès
du responsable de site.



Association
Ile d'Ogoz

PORT D'OGOZ
LE BRY



SOCIÉTÉ DE PÊCHE
Basse-Gruyère

Coup de balai des écoles au
centre des villages
Jeudi matin 21 mars
Vendredi après-midi 22 mars